

| | |
|------------------------------|---|
| Animateur de séance : | Laurent Fouché |
| Membres présents : | Mme Véronique Autexier MM. Philippe Andrieux, Philippe Brandy, Jean Guillen, Bruno Renon |
| Membres excusés : | Patrick Bourabier |
| Membre invité : | Néant |
| Membres absents : | Néant |
| Invités absents : | Néant |

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV N° 04 du 08/09/2021)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Organisation des coupes départementales
- Etude des « Forfaits » du 11 et 12 septembre 2021
- Situation des clubs non à jour de leur relevé financier au 30 juin 2021

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 04 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

Informations de l'animateur de séance

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Organisation des coupes départementales

Coupe de la Charente – CREDIT AGRICOLE – Trophée Maurice Brachet : 64 équipes engagées

- 1er Tour : 32 rencontres avec 64 équipes :
Abzac, AS Aigre, ES Elan Charentais, US Anais, JS Ang. Basseau, CS Ang. Leroy 2, US Ma Campagne, AS Bel Air, FC Aubeterre, Alliance Foot 3 B 2, AS Villebois Haute Boème, AS Brie, FC Sud Charente, ES Champniers 2, US Chasseneuil, SL Chateaubernard, US Chateauneuf, Chazelles, FC Haute Charente, Claix/Blanzac, FC Confolens, ES Fléac, FC Fontafie, JS Garat Sers Vouzan, GSF Ang Portugais, AL Guimps, Jarnac Sports 2, ES Javrezac/Jarnouzeau, FCC Isle Espagnac, CO La Couronne 2, La Roche Rivières 2, US Lessac, ES Linars, CR Mansle, Ent Foot 16, AS Merpins 2, USA Montbron, ES Montignac, AJ Montmoreau, ES Mornac, SC Mouthiers, FC Nersac, AS Puymoyen 2, FC Rouillac, FC Roullet 2, FC Charente Limousine 2, OFC Ruelle 2, Stade Ruffec 2, AS Salles d'Angles, JS Grande-Champagne, JS Sireuil 2, AS Soyaux 2, St Amant de Boixe, CS St Angeau, AL St Brice, FC St Fraigne, CA St Même les Carrières, CS St Michel, Ent St Séverin Pallaud, UA St Sulpice de Cognac, AS St Yrieix, USA Verdille, ASFC Vindelle 2, AS Voeuil et Giget.
- 2ème Tour : 16 rencontres avec 32 équipes = 32 vainqueurs du 1er Tour
- 1/8èmes de finale : 8 rencontres avec 16 équipes = 16 vainqueurs du 2ème Tour
- ¼ de finale : 4 rencontres avec 8 équipes = 8 vainqueurs des 1/8èmes de finale
- ½ de finale : 2 rencontres avec 4 équipes = 4 vainqueurs des ¼ de finale
- FINALE : 1 rencontre avec 2 équipes = 2 vainqueurs des ½ finale

Coupe du District – CREDIT AGRICOLE – Trophée Jacky Debris : 36 équipes engagées

- 1er Tour : 4 rencontres avec 8 équipes :
SC Agris, FC Fontenille, Atlético Bellevigne, Aunac, US Balzac, US Bouex, OF Courbillac, US Taponnat
- 2ème Tour : 16 rencontres avec 32 équipes = 4 vainqueurs du 1^{er} tour + 28 exempts
US Ang. St Martin, ASC Mayotte, US Ars/Gimeux, FC St Hilaire de Barbezieux, Ent Berneuil/Salles, Ent Brigueuil/Lesterps, Chabanais, US Champagne-Mouton, ES Beaux Pins, CS Chassors, AS Condéon/Reignac, AS Exideuil, Genac/Marcillac/Gourville, LA Genté, AC Gond-Pontouvre, CO Luxé, AS Mosnac, Ent Nanteuil/Verteuil, ES Nercillac/Réparsac, ASC Saulgond, AS St Aulais/Chalignac, SC St Claud, FC St Cybardeaux, FC St Germain de Montbron, St Maurice/Manot, Taizé Aizies/Les Adjots, AS Vars, ET.S Villefagnan
- 1/8èmes de finale : 8 rencontres avec 16 équipes = 16 vainqueurs du 2ème Tour
- ¼ de finale : 4 rencontres avec 8 équipes = 8 vainqueurs des 1/8èmes de finale
- ½ de finale : 2 rencontres avec 4 équipes = 4 vainqueurs des ¼ de finale
- FINALE : 1 rencontre avec 2 équipes = 2 vainqueurs des ½ finale

Coupe des Réserves – CREDIT AGRICOLE – Trophée Pierre Labonne : 66 équipes engagées

- 1er Tour : 17 rencontres avec 34 équipes :
Abzac (3)/Brillac(2), AS Aigre (3), US Ang. St Martin (2), AS Bel Air (2), Aubeterre (2), FC St Hilaire de Barbezieux (2), US Bouex (2), AS Brie (3), Brigueuil/Lesterps (2), Chabanais (2), FC Sud Charente (2), ES Beaux Pins (2), Chazelles (2), FC Haute Charente (2), Claix/Blanzac (2), FC Confolens (3), Garat/Sers/Vouzan (2), GSF Ang. Portugais (3), AC Gond-Pontouvre (2), AL Guimps (2), ES Javrezac/Jarnouzeau (2), FCC Isle Espagnac (2), CO La Couronne (3), ES Montignac (2), AJ Montmoreau (2), Ent Nanteuil/Verteuil (2), ES Nercillac/Réparsac (2), (4), AS Salles d'Angles (2), St Amant de Boixe (2), SC St Claud (2), FC St Fraigne (2), Taizé Aizie/Les Adjots (2), UAS Verdille (3), ET.S Villefagnan (2),
- 2ème Tour : 17 rencontres avec 34 équipes = 17 vainqueurs du 1^{er} tour + 17 exempts (B)
Alliance 3 B (4), SL Chateaubernard (2), ES Fléac (2), FC Fontafie (2), La Roche-Rivières (3), ES Linars (3), SC Mouthiers (3), FC Nersac (2), FC Rouillet (3), F.C.C.L (4), OFC Ruelle (3), Ruffec Stade (4), JS Sireuil (3), AL St Brice (3), CS St Michel (2), Ent St Séverin/Palluau (2), AS Voeuil et Giget (2).
- 3ème Tour : 16 rencontres avec 32 équipes = 17 vainqueurs du 2ème tour + 15 exempts (A)
ES Elan Charentais (2), US Anais (2), ES Champniers (3), US Chasseneuil (2), US Chateauneuf (2), US Lessac (2), CR Mansle (2), Ent Foot 16 (2), USA Montbron (3), ES Mornac (2), AS Puymoyen (3), FC Rouillac (2), JS Grande Champagne (2), CS St Angeau (2), AS St Yrieix (3),
- 1/8èmes de finale : 8 rencontres avec 16 équipes = 16 vainqueurs du 3ème Tour
- ¼ de finale : 4 rencontres avec 8 équipes = 8 vainqueurs des 1/8èmes de finale
- ½ de finale : 2 rencontres avec 4 équipes = 4 vainqueurs des ¼ de finale

- FINALE : 1 rencontre avec 2 équipes = 2 vainqueurs des ½ finale

Décision 01 : Les membres de la Commission valident l'organisation des Coupes départementales

2° - Etude des « Forfaits » du 11 et 12 septembre 2021

- Championnat départemental D4
Poule B : St Cybardeaux F.C du 12 septembre 2021 (1^{er} forfait)
Poule C : Champniers ES 3 du 12 septembre 2021 (1^{er} forfait)
La Roche Rivières 3 du 12 septembre 2021 (1^{er} forfait)
Poule D : Nersac FC 2 du 11 septembre 2021 (1^{er} forfait)
Angoulême St Martin US du 12 septembre 2021 (1^{er} forfait)
- Championnat départemental D5
Poule E : Aubeterre 2 du 12 septembre 2021 (1^{er} forfait)

Les clubs concernés seront débités de **40 Euros (D1 à D4)** et de **30 Euros (D5)**
Les clubs concernés seront sanctionnés de – 1 point au classement général

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces forfaits.

3° - Situation des clubs non à jour de leur relevé financier au 30 juin 2021

- US ANAIS : 3ème Division - Poule A
- US ST MARTIN : 4ème Division - Poule D
- ASC MAYOTTE : 4ème Division - Poule C

En application du relevé de décisions du Pôle Finances-Procédures-Gestion en date du lundi 13 septembre 2021, la Commission des compétitions Séniors procède à un retrait de 3 points sur la journée de championnat du 11 et 12 septembre 2021 aux clubs concernés.

Décision 03 : Les membres de la Commission prennent acte de cette décision

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du Président du club de C.S St Angeau du mercredi 01 septembre 2021
Demande de modification horaire de match - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District

- Courriel du Président du club de C.S St Angeau du jeudi 02 septembre 2021 - Demande de modification d'appellation équipe 3 (CS St Angeau 3 en lieu et place de St Angeau (3)/Anais (2) - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel de la secrétaire du club de U.S Chantillac du jeudi 02 septembre 2021
Demande de retrait championnat D5 Poule E - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel de la Présidente du club de C.S Leroy du vendredi 03 septembre 2021
Demande de modification horaire de match - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du club de Atlético de Bellevigne du samedi 04 septembre 2021 – Demande d'inversion de match- **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de St Germain de Montbron du samedi 04 septembre 2021
Demande de retrait championnat D5 Poule D - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du club de J.S Grande Champagne du dimanche 05 septembre 2021
Demande de changement de lieu de rencontre - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de U.S Chasseneuil du lundi 06 septembre 2021
Demande de modification des desiderata - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de A.C Gond Pontouvre du lundi 06 septembre 2021
Demande de retrait championnat D5 Poule C - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de U.S Ma Campagne du lundi 06 septembre 2021
Demande de retrait championnat D5 Poule E- **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de U.S St Martin du jeudi 09 septembre 2021
Demande de report de rencontre - **Avis défavorable** → réponse adressée au club par le secrétariat du District.
- Courriel du Président du club de ET.S Linars du jeudi 09 septembre 2021
Demande d'inversion de match - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de AM.S Merpins du jeudi 09 septembre 2021
Demande de changement d'horaire - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de U.S.A Verdille du vendredi 10 septembre 2021
Demande de modification date de match - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de AM.S St Yrieix du vendredi 10 septembre 2021

- Demande d'inversion de match - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
- Courriel du Président du club de S.C St Michel du lundi 13 septembre 2021 - Demande d'inversion de match - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District
 - Courriel du Président du club de U.AM St sulpice de Cognac du lundi 13 septembre 2021
Demande d'inversion de match - **Avis favorable** → modification effectuée dans Foot 2000 par le secrétariat du District

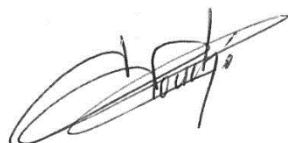
RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 15/09/2021

| N° | Thèmes | Décision | Pilote | Mise en œuvre |
|----------|---|---------------|-----------------------|-----------------|
| - | PV n°04 du 08/09/2021 | Validé | - | - |
| 1 | Organisation des coupes départementales | Validé | Laurent Fouché | Immédiat |
| 2 | Etude des forfaits du 11 et 12/09/2021 | Validé | Laurent Fouché | Immédiat |
| 3 | Situation des clubs non à jour de leur relevé financier au 30 juin 2021 | Validé | Laurent Fouché | Immédiat |
| 4 | Questions et informations diverses (voir paragraphe concerné) | Validé | Laurent Fouché | Immédiat |

La prochaine réunion est fixée au mercredi 22 septembre 2021 à 17h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

L'animateur de séance
Fouché Laurent



Le Secrétaire
Brandy Philippe

